

Le doublement du prêt à taux 0 % prolongé jusqu'en juin 2010

Paris, le 30 septembre 2009 – Dans le cadre du projet de loi de finances 2010, le ministère de l'Ecologie vient de confirmer l'allongement du prêt à taux 0 % jusqu'au 30 juin 2010. Ensuite, et jusqu'au 31 décembre 2010, le montant du prêt sans intérêt restera majoré, mais de 50 % par rapport à son montant classique, soit un plafond de 48 750 euros contre 65 100 euros au premier semestre 2010.

Le courtier Meilleurtaux.com revient sur cette mesure phare, véritable levier pour l'accès à la propriété.

« Deux tiers des ménages français peuvent théoriquement bénéficier de cette mesure, c'est donc une très bonne nouvelle pour les futurs emprunteurs et accédants à la propriété. Le doublement du prêt à taux zéro dans le neuf permet en effet de financer jusqu'à un quart du bien à 0 % et d'économiser par conséquent jusqu'à 25 % du coût total du crédit » explique Sandrine Allonier, responsable des études économiques et porte-parole de Meilleurtaux.com

Avec plus de 50 % de clients primo-accédants, Meilleurtaux.com a pu constater le succès de cette mesure : « Le nombre de dossiers déposés avec une demande de prêts à taux zéro n'a jamais été aussi élevé. En 2009, près de 29 % des dossiers de crédits sont concernés contre 24,9 % en 2008 et 22,6 % en 2007 », conclut Sandrine Allonier.

Prenons l'exemple d'un couple avec un enfant souhaitant acheter dans le neuf en région parisienne (zone A) un bien à 200 000 € avant le 30 juin 2010 :

Avec un revenu net imposable en 2008 de 40 000 €, ils peuvent obtenir un prêt à 0 % de **50 100 €** (limité à 30 % du coût du projet et 100 % du montant des autres prêts).

Le couple souscrit en parallèle un prêt immobilier classique de 150 000 € sur 20 ans au taux de 4,36 % assurance incluse.

=> Bénéficiaire d'un prêt à taux 0 leur permet de financer 25 % de leur bien à taux 0 et d'économiser ainsi 26 000 € sur le coût total de leur crédit immobilier.

S'ils achètent entre juillet et décembre 2010, le montant de prêt à taux zéro octroyé sera de 37 575 €, soit 19 % du montant de leur bien.

À propos de Meilleurtaux.com – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux.com conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. Le particulier peut avoir recours aux services de meilleurtaux.com à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès d'agences à Paris et en région.

Contacts presse :

Valérie Sicard / Olivia Mutel

HDL Communication / HBM

T. : 01 58 65 00 72 / 01 58 65 00 31

vsicard@hdlcom.com - omutel@hopscotch.fr